



Date de la convocation :
1 septembre 2023

Date d'affichage :
1 septembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Alizée BRUNET, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Nathalie PINTO, Nicole PARDON, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Christophe MOYNE, Grégory GIRONES.

Absents excusés :

Clémentine Borel, pouvoir à Nadine Savin
Lionel Desfarges, pouvoir à Didier Alban
Sylvie Permezel à Gilles Lemoine

Secrétaire de séance : Gilles Lemoine

Patricia Laumain, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Questions diverses :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2023
2. Projet aménagement parcelle ZB 163
3. Projet d'aménagement parcelle ZB 12
4. Convention pour l'installation d'une clôture entre la parcelle communale ZB 124 et la parcelle privée ZB 141
5. Convention pour la fourniture de pain au restaurant scolaire
6. Compte rendu des commissions et syndicats
7. Examen de devis
8. Questions diverses
9. Informations diverses

Intervention de Monsieur Pierre Roset – Président de l'association « Passerelle en Dombes »

Passerelle en Dombes est une association destinée à apporter une aide aux demandeurs d'emploi. Au fil des années, l'association est devenue un acteur important du marché de l'emploi sur le territoire de la Dombes avec 12 communes adhérentes dont Sainte Euphémie.

L'association organise des forums avec comme slogan « Vivre et travailler en Dombes, Val de Saone, La côtière »

Tout ce travail se réalise avec des bénévoles dans un esprit de partage et de convivialité et de bienveillance.

Des parrains sont recherchés au niveau de Sainte Euphémie.

1 - Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

2 - Projet d'aménagement parcelle ZB 163.

Monsieur le Maire explique que la parcelle ZB 163 est contigu à la parcelle du parking « Soulier »

La municipalité possède un projet sur cette parcelle ZB 163 pour l'aménager avec un équipement public nécessaire au fonctionnement de la municipalité.

Cette parcelle pourra recevoir à terme l'atelier technique qui fait défaut actuellement.

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal :

- Valide le projet envisagé sur la parcelle ZB 163
- Précise que lors de la révision du PLU, celle parcelle sera classée en emplacement réservé

3-Projet d'aménagement parcelle ZB 12

Monsieur le Maire explique que cette parcelle est actuellement classée en zone agricole au PLU.

Cette parcelle reçoit lors de fortes pluies les eaux de ruissellement de la voirie et de la colline au-dessus. La municipalité envisage d'aménager cette parcelle :

- Créer un cheminement mode actif en direction du hameau du Bady
- Créer une aire de jeux et de sport pour l'école située à proximité

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal :

- Valide le projet envisagé sur la parcelle ZB 12
- Précise que lors de la révision du PLU, celle parcelle sera classée en emplacement réservé

4- Validation convention pour installation clôture entre la parcelle communale ZB 124 et la parcelle privée ZB 141

Monsieur Emmanuel Geniquet, 1^{er} Adjoint explique qu la parcelle ZB est la propriété de la mairie suite une préemption lors de sa vente par l'association du lotissement « le Montferrand ». Cette parcelle constitue le point de départ d'un futur cheminement doux entre le lotissement et le village de Sainte Euphémie.

L'ancien propriétaire de la parcelle ZB 141 s'était indument approprié cette parcelle. Il s'agit maintenant de réaliser une clôture séparative entre ces deux parcelles, le nouveau propriétaire propose d'installer une clôture comme il le souhaite. La mairie participera au frais d'installation. Le propriétaire assurera par la suite l'entretien.

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal :

- Valide la convention présentée jointe en annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
- Valide le montant de 1900 € au titre de participation aux travaux

5 - Convention pour la fourniture de pain au restaurant scolaire par la boulangerie « le pain Euphémien »

Muriel Munck, adjointe à la vie scolaire explique que la convention entre la boulangerie, « Le Pain Euphémien » et la mairie de Sainte Euphémie est arrivée à échéance au cours de l'été.

Il est nécessaire de la renouveler. Elle sera reconduite par tacite reconduction. Un avenant sera nécessaire chaque fois qu'il sera nécessaire d'adapter le coût du pain.

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal :

- Valide la convention présentée jointe en annexe
- Valide le prix de la flute à 1.20 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Examen de devis

Etude de faisabilité concernant les travaux de rénovation du parking de la salle polyvalente et des WC Public

La commission travaux a examiné les propositions. 4 entreprises ont été sollicitées. 3 ont présenté une offre variante entre 5076 € pour la plus élevée et 3900 € pour la plus faible.

La proposition émanant de AINTEGRA correspond la mieux à notre demande et à nos objectifs pour un coût de 3900 €
Sur proposition de la commission travaux du 28-08-2023, le conseil retient l'entreprise AINTEGRA.

Compte rendu de commissions

Commission Finances

Gilles Lemoine, Adjoint aux finances, à la culture et aux Patrimoine explique que l'exécuté arrêté au 30 août se déroule normalement.

La nomenclature comptable M57 agrégée nécessite quelques ajustements qu'il nous faut prendre en compte pour bien caler le budget en cours. (facturations qui passent d'un chapitre à un autre).

La lecture directe n'est pas toujours facile (regroupement d'articles) et nécessite très souvent d'aller chercher les informations dans le grand livre.

La formule développée nous apparaît donc plus adaptée à notre pratique. Un courrier a été adressé par Monsieur Emmanuel GENIQUET au conseiller aux décideurs locaux (Mr BEYNIER).

Notre trésorerie à ce jour se monte à 617 000 € mais elle sera fortement impactée en septembre avec le remboursement de notre relais de trésorerie pour 110 000€ et bien entendu le règlement de notre projet de la route de Trévoux.

Subvention : nous venons d'encaisser 19 537,97 € de la région pour le solde de la subvention concernant les travaux de la rue de la Mairie.

Commissions travaux : Philip Ravix - D Alban

Travaux de continuité écologique sous le pont rue des moulins : Travaux à partir du lundi 4 septembre jusqu'au 30 Novembre 2023.

Création cheminement « mode actif » Route de Trévoux : Le planning est respecté. Les travaux de gros œuvre ont été achevés pour la rentrée scolaire au nouveau collège. Reste des travaux de finition.

Remplacement de la conduite d'eau potable rue du Bady réalisé par le syndicat d'eau potable

Travaux prévus entre le lundi 28 Aout et La mi-novembre 2023.

Une information aux riverains par boîtes aux lettres a été réalisée. La rue sera barrée sauf pour les riverains et le camion « poubelles ». Les bus scolaires sont détournés par la rue de la botasse et la RD 936. L'arrêt de bus du Bady est déporté au bas de la rue de la botasse.

Chemisage de la conduite d'assainissement rue du Bady réalisé par la communauté de communes

Les travaux se sont déroulés entre le lundi 28 août jusqu'au lundi 4 septembre

L'intervention a débuté à l'arrière de l'école (chemin de la mouturière) jusqu'au hameau du Bady.

Installation de récupération de piles électriques usagers

Le programme de prévention des déchets prévoit de rechercher des solutions pour les déchets dangereux des particuliers. Un collecteur de piles usagées sera installé courant 2024 sur l'aire de tri sélectif située sur le parking de la salle polyvalente.

Installation de récupérateurs de bio déchets

A partir du 1 janvier 2024, les producteurs de bio déchets, notamment en milieu scolaires, ont l'obligation de les trier et de les valoriser.

La CCDSV prendra en charge la formation, la sensibilisation, les outils de communication, le kit de collecte, la collecte séparée ou composteur partagé.

Une sensibilisation/formation est prévue auprès des agents de restauration.

Ce récupérateur sera installé courant 2024.

Ecole : Intervention de Mme Muriel Munck adjointe à la vie scolaire

Pour cette nouvelle année scolaire, 153 élèves ont été accueillis, dont 23 PS.

Quelques travaux ont été effectués pendant les vacances dans différentes salles de l'école :

- Changement des luminaires de la salle des maîtres, installation de LED
- Réfection de la grande salle PEGASE, peinture refaite
- Divers aménagements pour mise en sécurité en classe de maternelle, arrivée d'un petit en situation de handicap (installation de poignées et pince doigts)

Mme CALLAK a rejoint l'équipe des agents communaux pour un poste réparti entre le restaurant scolaire et le ménage des locaux.

Mme VARRIER sera présente pendant le temps méridien et s'occupera des petits.

La manifestation « Nettoyons la nature » aura lieu le 30 septembre prochain. Une information aux enfants sera faite sur « Toutemonnée ».

Réunion Préfecture – DDT et collectivités Emmanuel Geniquet et Didier Alban

Monsieur Geniquet, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme et aux affaires générales explique que la loi relative à l'accélération de production d'énergie renouvelable du 10 mars 2023 met les collectivités au cœur du système et prévoit que les communes définissent des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces énergies renouvelables peuvent être, le photovoltaïque, la filière bois et la méthanisation.

La commune doit définir des zones d'accélération des énergies renouvelables pour le 31-12-2023.

Une procédure bien spécifique est à mettre en œuvre

Informations diverses

Rapport annuel 2022 : Assainissement

La CCDSV publie son rapport annuel 2022 sur l'assainissement. Ce rapport est consultable en mairie.

Au 1-1-2023, la CCDSV comptait 40 845 habitants et 2.61 habitants en moyenne par logement.

Le nombre d'habitants desservi par le réseau collectif d'assainissement est estimé à 37 520 habitants.

Par délibération n°2022/c 76 du conseil communautaire en date du 14 avril 2022, la redevance d'assainissement collectif comporte sur l'ensemble du territoire de la CCDSV :

- une part fixe au titre de l'abonnement fixée à 60 € HT par an
- une part variable fixé à 1.95 € HT par m3.

Maisons France Service : Mise en place d'une permanence de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) le premier et le troisième mercredi de chaque mois.

Recensement des habitants sur la commune de Sainte Euphémie : il aura lieu à compter du Jeudi 18 janvier 2024 jusqu'au samedi 17 février 2024.

CCDSV : Un projet d'aménagement commercial sur la zone d'activité de Massieux est en cours d'instruction. Il prévoit l'installation de 6 cellules commerciales pour une surface de vente totale de 4950 m².

Sont prévus les commerces suivants : Gifi (1800 m²) Intersport (1700 m²) Maxi ZOO (280 m²) Grand Frais (999 m²) Générale d'optique (120 m²) Marie Blachères (51 m²).

Prochaines réunions :

Commission assainissement le 12 – 09-2023 à 18 h 30

Salon des Communes et Intercommunalités à Bourg en Bresse : Vendredi 13-10-2023 : tous les élus sont invités

Salon des maires du 21 au 23 Novembre 2023 à Paris.

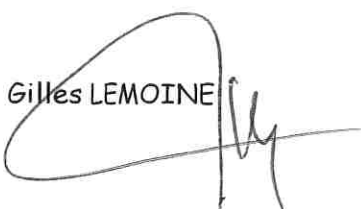
Réunion des personnes publics Associés pour la présentation du PADD : le 3 octobre 2023

Réunion publique pour la présentation du PADD : vendredi 13 octobre 2023 à 19 h à la salle polyvalente

Date du prochain conseil : mardi 3 octobre à 19 h 15 salle du conseil

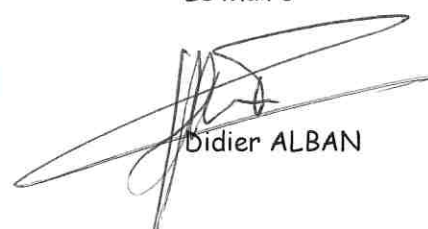
Le conseil est clos à 20 h 30.

Le secrétaire de séance

Gilles LEMOINE




Le Maire


Didier ALBAN

